de Mondabert

FR-9-25340,1.
Case
FRC
27945

LETTRE de M. l'Evêque de Digne à M. Champſaud, Curé de Digne.

De Paris le 13 Novembre 1790.

POUR éviter, Monſieur, les ports et copies multipliées, j'ai prié qu'on vous communiquât, et le plus promptement possible, la réponse que j'ai cru devoir adresser à Messieurs les membres du Département, et qui vous intéresse personnellement.

Je n'ai jamais douté de la vérité exacte et rigoureuse des principes qu'elle contient; c'est la doctrine de toute la tradition et de l'Église universelle dans tous les tems. Requis de m'expliquer, il n'étoit pas en mon pouvoir d'en professer une différente. Je suis venu ici, non pour m'affermir dans cette croyance, mais pour mieux connoître la manière la plus convenable de m'exprimer et de me conduire. Trente Prélats, un grand nombre de Curés et d'Ecclésiastiques de l'Assemblée, tous les autres Évêques du Royaume (et je n'en connois point encore qui aient donné explicitement lieu de les excepter), tous les Docteurs, tous les Ecclésiastiques les plus instruits, même un grand nombre de ceux qui sont attachés par conviction au nouvel ordre de choses en matiere politique et temporelle, qui goûteroient plusieurs changemens, améliorations, et abrogations d'abus relativement au Clergé, qui même les desirent, conviennent unanimement que plusieurs de ces changemens ne peuvent s'opérer par la

THE NEWBERRY LIBRARY

puissance temporelle seule, et sans le concours de l'autorité spirituelle et ecclésiastique.

Notre Seigneur qui seul put instituer les Sacremens, a encore indiqué les règles, et déterminé les devoirs des différentes classes d'hommes qui devoient former et perpétuer son Église ; les relations et les dépendances entre les peuples chrétiens et les ministres de la Parole et des Sacremens ; les degrés et les devoirs mutuels entre ces ministres ; enfin il a établi cette grande société qui devoit couvrir la terre, par-tout et toujours la même dans son enseignement, dans ses rits essentiels, dans sa discipline ; de manière qu'au milieu des langages divers, des mœurs et des habitudes variables, sous des puissances temporelles, tantôt persécutrices, tantôt protectrices ou indifférentes, son Église devoit par-tout et toujours conserver cette auguste uniformité, fidélité à ses maximes, conformité à sa première institution ; miracle permanent, réservé à la seule toute-puissance du Créateur. Cette société n'auroit pu persévérer ainsi, sans loix, sans puissance pour les exécuter, sans un gouvernement qui lui fût propre, et indépendant par sa nature des puissances temporelles : ces puissances, dans les tems où elles ont protégé avec le plus de faveur les ministres de l'Église, n'ont jamais influé sur son gouvernement, qu'en appellant son concours, et acquiesçant à ses décisions.

Exécuter en tout son contenu la constitution civile du Clergé, outre que je n'en ai véritablement pas le pouvoir, m'auroit semblé concourir à la subversion des saintes règles, de tous les droits, ou plutôt de tous les devoirs du Sacer-

doce ; de l'Episcopat, et de tout le régime spirituel et ecclésiastique. Quelle fable nouvelle ou plutôt renouvellée, par laquelle on penseroit nous persuader que tout Prêtre ordonné, tout Évêque consacré, n'attend que la voix souvent tumultuaire et séduite de la pluralité du peuple seul, pour devenir ou cesser d'être le propre Curé et Évêque de ce peuple ! Quelle sûreté ? Quelle autorité et liberté, et par conséquent quelle utilité resteroient à notre ministère, à notre état, à nos personnes ? Quelle incertitude, quel avilissement n'en résulteroient pas ? Sous prétexte de nous affranchir des liens d'une subordination respective, graduelle, indispensable entre les frères d'une même famille, on nous précipite dans une dépendance et servitude indéfinie de l'ignorance, des passions, et de la grande secte des impies, protecteurs de toutes les sectes les plus déraisonnables, pourvu qu'ils s'en servent à détruire notre sainte et seule vraie religion.

Cettre lettre, Monsieur, écrite à la hâte, dictée par le sentiment et la persuasion, est pour vous, et pour ceux qui, comme vous, sont vertueux, instruits, et craignant Dieu. J'ai cru vous la devoir, et à ceux qui travaillent avec nous à soutenir et étendre le règne de Jesus-Christ. Temporisons avec patience, prudence et conseil ; espérons beaucoup du chef de l'Église, premier et principal pilote dans ces tems orageux ; espérons tout du vrai fondateur de l'Église, il ne permettra pas qu'elle périsse ; prions-le sans cesse pour que la vérité et la lumière ne soient pas enlevées à ce beau Royaume ; en tout cas, adorons la justice éternelle ; mais que ce dernier

427

malheur ne puisse jamais nous être imputé. Espérons de Dieu, espérons même de l'opinion; je ne vois encore que le temporel de perdu, la meilleure et la seule essentielle portion nous reste: l'union du Sacerdoce ouvrira les yeux; l'erreur contrainte d'abord à modifier ses excès, disparoîtra peut être avec le tems. Puissent tous nos biens payer ce retour à la vérité! Je ne puis me joindre à vous dans ce moment, mais je vous suis uni par le desir et la véritable charité. S'il a pu exister des défiances, des inquiétudes, des torts, oh! c'est bien le moment de les oublier; je vous le demande, et vous réponds de mon cœur.

Mes honneurs au vénérable Monsieur Castel, et à tous ceux qui travaillent avec vous dans le saint ministère. J'ai l'honneur d'être dans les sentimens d'une véritable affection, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

† FRANÇOIS, Evêque de Digne.